



INITIATEUR 2017

STAGE INITIAL



SAMEDI 02 et DIMANCHE 03 Décembre 2017
Au local du CODEP 17
9 rue Sassaro . *SURGÈRES*

Formation initiale à l'INITIATEUR
De plongée subaquatique et validation

Conditions d'accès à la formation initiale :

- Etre niveau 2 licencié à la FFESSM.
- - Avoir 18 ans.
- Présenter un Certificat médical de moins d'un an.

La Formation initiale :

- - Valable 3 ans.
- - Obligatoire pour amorcer le stage en situation.
- Dirigée et validée par un MF2 ou BEES2 licencié FFESSM.

Les frais de stage du candidat à l'Initiateur :

- L'accès à la formation initiale est soumis à une participation de 40€. Elle comprend :
- - Le Carnet pédagogique initiateur.
- - Un classeur personnalisé pour le MFT, le CDS, et autres documents de cadre.
- - Les frais de formation.

Repas : Les déjeuners seront pris sur place et organisé par le club de Surgères.

Règlement :

- L'ensemble du stage (40€)
- Les repas seront payable sur place par chèque à l'ordre de CODEPESSM à Michel AUBERT (Trésorier général du CODEP17) : 2 x 17.50€ = 34€

Facture : sur demande **Une facture sera fournie sur demande au candidat afin de pouvoir être remboursé par son Club.**

Fiche d'inscription à l'examen :

- Une fiche d'inscription à l'examen sera fournie aux candidats en début d'année 2018

Le matériel de travail indispensable pour le stage initial :

- Une copie des contenus de formation (MFT) : N1, N2, jeunes plongeurs et Initiateur ainsi qu'une copie du Code du Sport, téléchargeable sur le site de la FFESSM :

http://www.ffessm.fr/pages_manuel.asp

Si la version papier est plus pratique, vous pouvez aussi amener vos documents / format informatique.

Rendez-vous au STAGE INITIAL : samedi 02 décembre 2017 à 8h30

En cas de souci :

06.73.29.49.03 / 07.86.56.01.40